



INTERCO

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plénière du CSFPT du 27 novembre

Temps non complet : des avancées qu'il faudra faire appliquer rapidement !

À Paris
28 novembre 2019

Le décret relatif aux nouvelles dispositions statutaires applicables aux temps non complets a été à nouveau étudié ce mercredi en séance plénière du CSFPT.

Interco CFDT reconnaît les améliorations qu'elle a obtenues : bonification des heures complémentaires, obligation pour les employeurs d'informer les agents de leurs droits : rendez-vous à leur demande avec un Conseiller en évolution professionnelle, allocation chômage.

Malgré ces avancées, Interco CFDT s'est abstenue au moment du vote sur le décret car il reste insuffisant pour ces personnels essentiellement féminins, sur des emplois peu rémunérés. De plus, la bonification des heures complémentaires ne pourra être mise en place qu'avec une délibération de chaque collectivité pouvant alors entraîner des disparités sur l'ensemble du territoire. Enfin, le supplément familial de traitement continue d'être proratisé, car cela coûterait sinon trop cher aux employeurs : Interco CFDT n'en est pas convaincue, s'agissant d'agents rémunérés en proportion du SMIC ou guère au-dessus.

« Il est regrettable que les temps non complets, qui sont des temps partiels subis, ne bénéficient pas des mêmes règles de prise en compte de leurs enfants que les agents à temps partiel choisis. Faut-il faire des économies sur le dos des enfants ? » interroge Claire Le Calonnec, Secrétaire générale d'Interco CFDT.

CONTACT

Tél : 06 71 60 46 38
mmennella@interco.cfdt.fr

Marie Mennella
Secrétaire fédérale
Membre de la délégation
CSFPT

Pour Interco CFDT, c'est un premier pas du gouvernement qui a entendu partiellement la réalité que vivent les milliers d'agents à temps non complet, mais n'a pas totalement répondu à leurs attentes.

Interco CFDT agira localement pour faire connaître et appliquer ces dispositions. Au niveau national, la fédération continuera de porter inlassablement ses revendications pour ces personnels qui rappelons-le, ont un salaire souvent bien inférieur au SMIC.

FÉDÉRATION INTERCO CFDT

47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
tél +33 (0)1 56 41 52 52
interco@cfdt.fr

INTERCO.CFDT.FR

La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 70 000 adhérents.